

COMMUNE DE PORT-VENDRES

**COMPTE RENDU SUCCINT DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 AVRIL 2018**

---ooOOoo---

L'an deux mille dix huit et le douze avril à dix huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROMERO, Maire.

Date de la convocation :

Le 6 avril 2018

Étaient présents :

M. ROMERO, M. GRAU, Mme VIDAL,
M. LERICHE, Mme MARTOS-CARRERAS, M.
BALLESTER, Mme MONTAVON, Mme N. AMITRANO,
Mme SEGURA, M. QUINTANE, Mme DESSEILLES,
M. BAINVILLE, M. MARTY, M. BELTRA, Mme ERGIN-
CARLSSON, M. CHIAJESE, Mme C. AMITRANO,
M. CACCIUTTOLO, M. LEBERGER, Mme BRES,
M. ERRE.

Nombre de Conseillers

Municipaux en exercice :

27

Nombre de Conseillers

Municipaux présents

ou représentés :

25

Procurations :

Mme DAIDER à M. ROMERO
M. DAIDER à Mme SEGURA
M. PEREZ à M. BAINVILLE
Mme GELY à M. CHIAJESE

Absentes : Mme AMBROSINO, Mme SANTONI-PAYET

TRAME UNIQUE

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la séance du 20 mars 2018 est adopté à l'unanimité.

Madame Corinne AMITRANO est nommée Secrétaire de séance.

I – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE – EXERCICE 2017

Sous la Présidence de Monsieur Georges GRAU, Premier Adjoint au Maire, Monsieur le Maire ayant quitté la Salle des délibérations et ne participant pas au vote, et après avis favorable de la Commission des Finances du 9 avril 2018, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE D'APPROUVER** le Compte Administratif de la Commune pour l'exercice 2017. Il fait apparaître un excédent de 907.755,77 € en Section de Fonctionnement et un excédent de 812.773,75 € en Section d'Investissement.

II – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE – EXERCICE 2017

Suite à l'avis favorable de la Commission des Finances du 9 avril 2018, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE D'APPROUVER** le Compte de Gestion 2017 du Budget de la Commune de Monsieur le Comptable Public de Port-Vendres.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU PARC DE STATIONNEMENT CASTELLANE – EXERCICE 2017

Sous la Présidence de Monsieur Georges GRAU, Premier Adjoint au Maire, Monsieur le Maire ayant quitté la Salle des délibérations et ne participant pas au vote, et après avis favorable de la Commission des Finances du 9 avril 2018, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE D'APPROUVER** le Compte Administratif du parc de stationnement Castellane pour l'exercice 2017. Il fait apparaître un excédent de 19.603,20 € en Section d'Exploitation et un excédent de 46.646,02 € en Section d'Investissement.

IV – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU PARC DE STATIONNEMENT CASTELLANE – EXERCICE 2017

Suite à l'avis favorable de la Commission des Finances du 9 avril 2018, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE D'APPROUVER** le Compte de Gestion du parc de stationnement Castellane de Monsieur le Comptable Public de Port-Vendres pour l'exercice 2017.

V – AFFECTATION DU RESULTAT DE LA COMMUNE – EXERCICE 2017

Après avis favorable de la Commission des Finances du 9 avril 2018, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE D'AFFECTER** l'excédent de clôture de la Section de Fonctionnement de l'exercice 2017, dans le cadre du Budget 2018, ainsi qu'il suit :

- Article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » : 850.000,00 €
- Article 002 « Excédent de fonctionnement reporté » : 57.755,77 €
- Article 001 « Excédent d'investissement reporté » : 812.773,75 €

VI – AFFECTATION DU RESULTAT DU PARC DE STATIONNEMENT CASTELLANE – EXERCICE 2017

Suite à l'avis favorable de la Commission des Finances du 9 avril 2018, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE DE REPORTER** à nouveau sur chaque section, le résultat excédentaire de l'exercice 2017 dans le cadre du Budget 2018, ainsi qu'il suit :

- Section d'Exploitation : 19.603,20 €
- Section d'Investissement : 46.646,02 €

VII – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION – EXERCICE 2018

Sur proposition de Monsieur le Maire et de la Commission des Finances qui s'est réunie le 9 avril 2018, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE DE MAINTENIR** les taux d'imposition pour l'exercice 2018 **ET D'APPLIQUER** ces taux comme suit :

Impôt	Bases 2018	Taux 2018	Produit attendu
Taxe d'habitation	9 607 000	16,12%	1 548 648 €
Foncier bâti	6 616 000	25,21%	1 667 894 €
Foncier non bâti	72 000	60,49%	43 553 €
Total du produit attendu			3 260 095 €

VIII – VOTE DU BUDGET DE LA COMMUNE – EXERCICE 2018

Après avis favorable de la Commission des Finances du 9 avril 2018, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix pour et 4 abstentions (M. MARTY, M. LEBERGER, Mme BRES, M. ERRE), **DECIDE D'ADOPTER** le Budget de la Commune de l'exercice 2018, voté par chapitre et par opération pour la section d'investissement. Il s'équilibre de la façon suivante :

- Section de Fonctionnement : 5.742.258,62 €
 - Section d'Investissement : 3.361.920,39 €
- Total Budget 2018 : 9.104.179,01 €**

IX – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – EXERCICE 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, pour les Associations mentionnées dans le tableau ci-dessous hormis pour « Union Sportive Côte-Vermeille », « Pétanque Port-Vendraise », « Aïmons Port-Vendres », « Amicale des anciens d'Afrique La Mer à boire », « Le Comité des Fêtes », « L'Age d'Or », « Présence écoute et réconfort », « ACCA », et « Don du sang », où le vote est effectué Association par Association du fait qu'un ou plusieurs Elus ayant un lien avec celles-ci :

« **Union Sportive Côte-Vermeille** » : 24 voix pour, M. MARTY quitte la salle et ne participe pas au vote,

« **Pétanque Port-Vendraise** » : 22 voix pour, M. BAINVILLE et Mme SEGURA quittent la salle et ne participent pas au vote, Monsieur BAINVILLE ayant procuration de Monsieur PEREZ, ce dernier ne participe pas au vote.

« **Aïmons Port-Vendres** » : 22 voix pour, Messieurs ROMERO et GRAU quittent la salle et ne participent pas au vote, M. ROMERO ayant procuration de Mme DAIDER, cette dernière ne participe pas au vote.

« **Amicale des anciens d'Afrique La Mer à boire** » : 21 voix pour, Mme DESSEILLES, Messieurs ROMERO et BALLESTER quittent la salle et ne participent pas au vote, M. ROMERO ayant procuration de Mme DAIDER, cette dernière ne participe pas au vote.

« **Le Comité des Fêtes** » : 22 voix pour, M. QUINTANE, Mme Nathalie AMITRANO et Madame Corinne AMITRANO quittent la salle et ne participent pas au vote,

« **L'Age d'Or** » : 24 voix pour, M. QUINTANE quitte la salle et ne participe pas au vote,

« **Présence écoute et réconfort** » : 22 voix pour, M. CHIAJESE et Mme Corinne AMITRANO quittent la salle et ne participent pas au vote, M CHIAJESE ayant procuration de Mme GELY, cette dernière ne participe pas au vote,

« ACCA » : 24 voix pour, Mme Corinne AMITRANO quitte la salle et ne participe pas au vote,

« Don du sang » : 24 voix pour, Mme Nathalie AMITRANO quitte la salle et ne participe pas au vote,

DECIDE D'APPROUVER le montant des subventions allouées aux Associations comme suit :

ETAT DES SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU BUDGET 2017

SUVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	Normale	Exceptionnelle	Passeports Associatifs
SPORTIVES			
Arts et Techniques de la danse	200,00		50,00
Body Club	1 000,00		
Dynamiques	550,00		
EVASION CATALANE	650,00		
Foot Club 112 (FC 112)	200,00		
Foot Albères Côte Vermeille	3 000,00		350,00
Union Sportive Côte Vermeille	14 000,00	2 500,00	
Karaté Académie de Port-Vendres	800,00		
Judo Club Port-Vendrais	1 200,00		100,00
Le Brigadier Sportif		800,00	
L'Instant Présent	200,00		
Olympic Club Port-Vendrais (Basket)	6 000,00		
Pétanque Port-Vendraise	3 000,00		
Tennis Club	1 500,00		
Tennis de Table	300,00		
Min Long Doury	200,00		
Thon Club Port-Vendrais	500,00		
Espadon Club Catalan	500,00		
Société Nautique Côte Vermeille (SNCV)	800,00	1 000,00	
Union Bouliste Port-Vendraise des Cheminots	200,00		
Vélo Club Port-Vendrais	900,00		
CULTURELLES-TOURISME			
A.B.C.D.	400,00		
A.C.C.A. (association Communale de Chasse)	300,00		
Aimons Port-Vendres	900,00		
Amicale des anciens d'Afrique « La Mer à Boire »	700,00	3 000,00	
Atelier Théâtre "FRANC THEATRE"	200,00		
Bien vivre à Cosprons	350,00		
Les chantiers de la mémoire	500,00		
Charles Rennie MACKINTOSH en Roussillon	500,00		
Chorus Vénéris	1 000,00		
Comité des fêtes	5 000,00		
Club de l'amitié	1 000,00		
L'âge d'Or	1 000,00		
Amis du Vauban	500,00		
Port-Vendres Festival	6 000,00		
Association de pêcheurs de Port-vendres	1 500,00		
Association Mission de la Mer	300,00		
La Grande Tapisserie	1 000,00		
Pauilles Mon Village	400,00		
Eis Amics de la Barque	400,00		
Une histoire de patch	400,00		
Vermeille Internationale	200,00		
SCOLAIRES			
Collège - Association Sportive	200,00		
Parents Elèves Ecole Elémentaire Pasteur	400,00		
Parents Elèves Ecole Maternelle Parès	700,00		
SOCIALES			
Amicale des Donneurs de Sang	150,00		
Amicale des Sapeurs Pompiers de Port-Vendres	1 200,00		
Croix Rouge section Côte Vermeille/Albères	300,00		
Présence, écoute et réconfort	1 000,00	900,00	
Société Nationale Sauvetage en Mer (SNSM)	1 500,00		
ASSOCIATIONS NON COMMUNALES			
Les Amis D'Alain Marinaro	500,00		
Eis Amics du Miguel Caldentey	200,00		
Les Amis de la Musique - COLLIOURE	3 000,00		
Association Prévention Routière	150,00		
SUBCAM	800,00		
Usagers de la ligne ferroviaire	100,00		
Ligue contre le cancer	100,00		
PATRIOTIQUES			
Amicale des Anciens Marins	1 500,00		
Médailleurs Militaires	300,00		
Souvenir Français	200,00		
Union Nationale des Combattants	300,00		
TOTAL de l'article 6574	70 850,00	8 200,00	500,00
			79 550,00

X – VOTE DU BUDGET DU PARC DE STATIONNEMENT CASTELLANE – EXERCICE 2018

Après avis favorable de la Commission des Finances du 9 avril 2018, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix pour et 1 abstention (M. MARTY), **DECIDE D'ADOPTER** le Budget du parc de stationnement Castellane pour l'exercice 2018, dans le cadre d'un vote par chapitre, tel que présenté ci-dessous :

- Section d'Exploitation: 69.603,20 €
- Section d'Investissement : 70.048,75 €

XI – RAPPORT SUR LES OPERATIONS IMMOBILIERES – EXERCICE 2017

Suite à la présentation de ce point à la Commission des Finances du 9 avril 2018, le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, **PREND ACTE** de la politique immobilière menée par la Commune au vu du rapport qui lui a été présenté et qui sera annexé au Compte Administratif 2017 et mis à la disposition du public.

XII – VENTE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AI 204 A LA SCI LECEDRE – CREATION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE

Suite à l'avis favorable de la Commission d'Urbanisme du 10 avril 2018, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix pour et 1 abstention (M. ERRE), **DECIDE D'AUTORISER** la création d'une servitude de passage, au profit de la nouvelle parcelle issue de la parcelle AI 204 **ET D'HABILITER** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette opération.

XIII – BILAN DE LA MISE A DISPOSITION DU PUBLIC ET APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°6 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Après avis favorable de la Commission d'Urbanisme du 10 avril 2018, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE D'APPROUVER** la modification simplifiée n°6 du Plan Local d'Urbanisme. **DIT QUE** la délibération fera l'objet de mesures de publicité suivantes : Affichage en Mairie durant un mois, mention dans un journal local diffusé dans le Département des Pyrénées-Orientales, publication au recueil des actes administratifs. Elle sera exécutoire à compter de sa transmission, accompagné du dossier de PLU, en Préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité.

XIV – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°89-2015 DU 15 DECEMBRE 2015 – REDEFINITION DES OBJECTIFS DE LA REVISION ALLEE N°1

Après avis favorable de la Commission d'Urbanisme du 10 avril 2018, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE DE MODIFIER** les objectifs assignés à la procédure de révision allégée n°1 du PLU ainsi qu'il suit :

1) Création d'une zone 1AUf en extension de l'urbanisation existante permettant de répondre à l'un des objectifs du Plan Local d'Urbanisme :

Habiter et vivre à Port-Vendres :

- Augmenter la démographie et définir les conditions et modalités selon lesquelles des extensions mesurées de l'urbanisation vouées à l'écologie et au développement durable pourraient être autorisées,
- Intégrer les projets nouveaux et nécessaires en veillant à sauvegarder le cadre environnemental qui constitue le patrimoine de la Commune,
- Satisfaire les besoins en matière de logements (diversifier l'offre et favoriser la mixité sociale), de services et d'équipements publics.

2) Confirmer les secteurs UCa et UCb

Ces deux secteurs recouvrent notamment les lotissements les Tamarins Nord et Quintilla, déjà inscrits dans le POS et qui ne faisaient pas partie du secteur des Tamarins ouvert à l'urbanisation par le PLU comme le Tribunal le précise « Considérant que le secteur des Tamarins est classé en zones 1AUe, 1AUf et UCe ». Les sous-secteurs UCa (lotissement Quintilla) et UCb (lotissement Tamarins Nord) sont des sous-secteurs urbanisés et desservis.

Ces objectifs s'inscrivent dans ceux qui ont été définis initialement à la démarche du PLU et, ici, sont plus spécifiques au secteur des Tamarins, un des rares espaces urbanisables de Port-Vendres, inscrit et reconnu comme tel dans le SCoT Littoral Sud et pour lequel la municipalité entend y développer un quartier de vie. Ils rejoignent ceux du SCoT Littoral Sud qui désignent ce secteur comme un secteur d'extension urbaine dans son document d'orientations et d'objectifs (DOO) ainsi que dans le chapitre individualisé du Scot valant Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM).

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour procéder à tous actes nécessaires à la révision allégée n°1 du PLU.

DIT QUE :

1°) Les modalités de la concertation demeurent inchangées à savoir :

- Publication d'un avis d'ouverture de la phase de concertation dans la rubrique annonces légales des journaux du « Midi Libre » et du « Petit Journal »,
- Il sera mis à la disposition du public, en Mairie, au fur et à mesure de leurs réalisations, les études en cours accompagnées d'un registre destiné à recevoir les observations du public et ce, pendant toute la durée de la phase de concertation,
- Rappel de cette mise à disposition dans la rubrique locale du Journal de « l'Indépendant »,
- Organisation d'une réunion publique,
- Mise en ligne d'éléments du dossier sur le site Internet de la Commune.

2°) Le Maire sera chargé de présenter au Conseil Municipal le bilan de la concertation au moment de la délibération d'arrêt du projet de révision « allégée » n°1 du PLU,

3°) Le bilan de la concertation sera joint au dossier d'enquête publique conformément à l'article L. 300-2 du Code de l'Urbanisme,

4°) La délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département et sera publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

XV – DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC – QUARTIER DE L'AVENIR

Après avis favorable de la Commission d'Urbanisme du 10 avril 2018, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE DE CONSTATER** la désaffectation matérielle de fait à l'usage du public et d'un service public des espaces, **DE DECLASSER** au domaine privé communal les emprises pour une superficie d'environ 200 m² avant arpentage **ET DE DONNER** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer et faire établi tous les documents nécessaires.

XVI – DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC – PLAGES BERNARDI

Suite à l'avis favorable de la Commission d'Urbanisme du 10 avril 2018, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE DE CONSTATER** la désaffectation matérielle de fait à l'usage du public et d'un service public des espaces, **DE DECLASSER** au domaine privé communal les emprises pour une superficie d'environ 200 m² avant arpentage **ET DE DONNER** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer et faire établir tous les documents nécessaires.

XVII – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°17-2017 DU 15 MARS 2017 – DENOMINATION DE L'ACCES A LA GENDARMERIE « RUE COLONEL ARNAUD BELTRAME »

Après avis favorable de la Commission d'urbanisme réunie le 10 avril 2018, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, **DÉCIDE DE PROCEDER** à la modification de délibération n°17-2017 **ET DE DENOMMER** la voie d'accès à la nouvelle Gendarmerie : « Rue Colonel Arnaud BELTRAME ».

XVIII – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°90-2016 DU 7 NOVEMBRE 2016 – DENOMINATION DE LA RAMPE RELIANT LA RUE LOUIS BLANC AU BOULEVARD BELLEVUE « RAMPE COMMANDANT ETIENNE BAZERIES »

Suite à l'avis favorable de la Commission d'Urbanisme réunie le 10 avril 2018, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix pour et 1 abstention (M. LEBERGER), **DÉCIDE DE MODIFIER** la délibération n°90-2016 en dénommant la rampe reliant la rue Louis Blanc au boulevard Bellevue « Rampe Commandant Etienne BAZERIES » **ET DE DONNER** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer et faire établir tous les documents nécessaires.

XIX – PROJET DE RENFORCEMENT DE CHAUSSEE ET DE MISE EN SECURITE DE LA RD 914 ENTRE PORT- VENDRES ET PAULILLES – AVIS SUR LA MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Après avis favorable de la Commission d'Urbanisme du 10 avril 2018, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 24 voix pour et une abstention (M. MARTY), **DECIDE D'EMETTRE UN AVIS FAVORABLE** sur le dossier de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme portant sur le projet de renforcement de chaussée et la mise en sécurité de la RD914 entre Port-Vendres et Paulilles.

XX – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SE CONSTITUER PARTIE CIVILE PAR-DEVANT LE MAGISTRAT INSTRUCTEUR PRES LE TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PERPIGNAN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE D'AUTORISER** Monsieur le Maire à ester en justice à l'effet de se constituer partie civile au nom de la Commune de Port-Vendres dans l'information judiciaire ouverte à l'encontre de Monsieur Jérémie Garcia du chef de vol par effraction dans un local d'habitation ou un lieu d'entrepôt commis du 10 décembre 2016 au 11 décembre 2016 sur la Commune de Port-Vendres et du 12 décembre au 16 décembre 2016 sur la Commune de Port-Vendres, faits prévues par les articles 311-5 3°, 311-1 et 132-73 du Code Pénal et réprimés par les articles 311-5 al 1er et 311-14 du Code Pénal ; **DE SOLLICITER** en conséquence, les dommages et intérêts venant réparer le préjudice subi par la Commune, outre les frais de procédure et les frais irrépétibles **ET DE DESIGNER** Maître Mathieu Pons-Serradeil, Avocat au barreau des Pyrénées-Orientales, 30 Boulevard Clémenceau (66000) Perpignan à l'effet de représenter et de défendre la Commune de Port-Vendres dans cette instance.

XXI – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES PYRENEES-ORIENTALES POUR LE FONCTIONNEMENT DE LA PLAGE DE L'USINE SUR LE SITE DE PAULILLES – SAISON ESTIVALE 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE DE SOLLICITER** une subvention auprès du Conseil Départemental en vue de la gestion de la plage de l'Usine pour la saison estivale 2018, soit une aide financière de 14.800 €, **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention avec le Département ainsi que l'ensemble des documents qui s'y rattache **ET D'INSCRIRE** les dépenses nécessaires aux différents articles budgétaires concernés, fonction 830 du Budget 2018.

XXII – PASSATION D'UNE CONVENTION AVEC LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS) DES PYRENEES-ORIENTALES EN VUE DE LA SURVEILLANCE DES PLAGES DE LA BAIE DE PAULILLES PENDANT LA SAISON ESTIVALE 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE DE PASSER** une convention de mise à disposition de surveillants avec le SDIS des Pyrénées-Orientales en vue de la surveillance des plages Bernardi et Usine, pour la période estivale du 30 Juin au 9 Septembre 2018 pour un montant estimatif de 25.673,76 euros **ET D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents qui pourraient en découler. **DIT QUE** les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2018, chapitre 65, article 6558, fonction 830.

XXIII – GROUPEMENT DE COMMANDES SUR LA MISE EN CONFORMITE AU REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNES (RGPD) PASSE AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ALBERES COTE VERMEILLE ILLIBERIS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE DE CONSTITUER** avec les Communes d'Argelès-sur-Mer, Bages, Banyuls sur Mer, Cerbère, Collioure, Elne, Laroque des Albères, Montesquieu des Albères, Ortaffa, Palau Del Vidre, Port Vendres, Saint André, Saint Génis des Fontaines, Sorède, Villelongue Dels Monts, l'Office de Tourisme Intercommunal Pyrénées-Méditerranée et la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris, un groupement de commandes relatif à la mise en conformité au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce groupement de commandes **ET DE DESIGNER** la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris en tant que coordonnateur, et sera donc chargée de la gestion des procédures dans le respect des règles en vigueur relative aux marchés publics. Le coordonnateur organisera l'ensemble des opérations de sélection d'un ou des cocontractants.

XXIV – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE PORT-VENDRES ET LA BANQUE POPULAIRE SUD A L'OCCASION DE L'ESCALE HERMIONE 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention de partenariat avec la Banque Populaire Sud dans le cadre de la venue de la frégate « Hermione Lafayette » les vendredi 20, samedi 21 et dimanche 22 avril 2018.

XXV – CONVENTION D'OCCUPATION DOMANIALE AYANT POUR OBJET L'INSTALLATION ET L'HEBERGEMENT D'EQUIPEMENT DE TELERELEVE EN HAUTEUR PASSEE AVEC GAZ RESEAU DISTRIBUTION FRANCE (GRDF)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix pour et 4 voix contre (M. MARTY, M. LEBERGER, Mme BRES, M. ERRE), **DECIDE DE PASSER** une convention pour occupation domaniale de GRDF ayant pour objet l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelevé en hauteur **ET D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents permettant sa parfaite réalisation.

Fait à Port-Vendres, le 19 avril 2018

Le Maire,
Jean-Pierre ROMERO

